

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-8-4-14

Séance du lundi 20 septembre
2021

PDH - PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTIONS D'ADHESION

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTS :

MAURER Jean-Philippe
RUCH Valérie
VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-6-5-16 du 31 mai 2021 relative au principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme Petites Villes de Demain lancé en octobre 2020 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANTC), à l'approbation de la convention d'adhésion type et de 11 conventions d'adhésion,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 12^{ème} Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale en date du 8 septembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention d'adhésion de la Commune d'Altkirch / la Communauté de communes du Sundgau au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Sainte-Marie-aux-Mines / la Communauté de communes du Val d'Argent au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Masevaux / la Commune de Niederbruck / de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au bulletin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des comités de projet précités ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein des comités de projet comme suit :
 - Sabine DREXLER et Nicolas JANDER pour siéger au sein du Comité de projet Altkirch/Sundgau,
 - Emilie HELDERLE et Pierre BIHL pour siéger au sein du Comité de projet Sainte-Marie-aux-Mines / Val d'Argent,
 - Isabelle HECTOR-BUTZ et Maxime BELTZUNG pour siéger au sein du Comité de projet Masevaux / Niederbruck / Vallée de la Doller et du Soultzbach.

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ces conventions, jointes en annexe à la présente délibération.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité